



[] Association de rinkette Roussillon
 C. P. 164
 St-Constant (Québec) J5A 2G2
www.ringetteroussillon.ca
 N.E.Q. 1144215556

[] Association sportive de rinkette de Brossard
 8000, boul. Leduc C.P. 210
 Brossard (Québec) J4Y 0E9
www.ringettebrossard.com
 N.E.Q. 1160146610

FORMULAIRE D'INSCRIPTION, SAISON 2018-2019

JOUeuse		PARENT/TUTEUR		Mère <input type="radio"/>	Père <input type="radio"/>	Autre <input type="radio"/>
Nom :		Nom :				
Prénom :		Téléphone :				
Adresse :		Adresse :		Même que joueuse <input type="radio"/>		
Ville :		Courriel :				
Code postal :		PARENT/TUTEUR		Mère <input type="radio"/>	Père <input type="radio"/>	Autre <input type="radio"/>
Courriel joueuse :		Nom :				
Tél. joueuse :		Téléphone :				
No. ass. maladie :		Adresse :		Même que joueuse <input type="radio"/>		
Date de naissance :		Courriel :				
Âge au 31 déc. 2018:		Courriel :				
Catégorie :		# ServiCarte Brossard				
Nouvelle joueuse : Oui <input type="checkbox"/>		et <u>date d'expiration</u> :				

FRAIS D'INSCRIPTION				
Les différents tarifs sont attribuables au fait que certaines villes contribuent financièrement aux associations alors que d'autres non.	Association de rinkette Roussillon (ARR)		Association sportive de rinkette de Brossard (ASRB)	
	La Prairie, Candiac, St-Philippe, Delson, St-Constant, Ste-Catherine, St-Mathieu et Mercier	Châteauguay et toutes autres villes non-affiliées des MRC Roussillon ou Jardins de Napierville	Une réduction de 50\$ est accordée sur les tarifs de l'ARR puisque <u>les membres ASRB doivent se procurer une ServiCarte de la Ville de Brossard</u> à obtenir directement auprès de cette dernière, et ce, pour tous les membres ASRB <u>de toutes les villes.</u>	
Âge maximal au 31 décembre 2018 ↓			Brossard, St-Lambert et St-Jean-sur-Richelieu	MONTANTS
Prémoustique, 5 ans Moustique (U8), 7 ans	200 \$	235 \$	150 \$	+ \$
Novice (U10), 9 ans Atome (U12), 11 ans Benjamine (U14) 13 ans Junior (U16), 15 ans Cadette (U19), 18 ans	310 \$	360 \$	260 \$	+ \$
Juvenile (U24), 23 ans Intermédiaire, 19 ans + Open A, 19 ans +	450 \$	450 \$	400 \$	+ \$
RABAIS NOUVELLE JOUEUSE (joueuse jamais inscrite avec Rinkette Québec) <u>PRÉ, MOU et NOV Gratuit, AT moins 50%</u>				- \$
RABAIS POUR PRÉINSCRIPTION (<u>paiement complet</u> avant le 30 juin 2018)			moins 25 \$	- \$
RABAIS POUR LA FAMILLE (30\$ pour la deuxième joueuse d'une même famille. S'applique à chacune des joueuses à partir de la deuxième inscription.) Nom de la (des) sœur(s) : _____ moins 30 \$ Ce rabais ne se cumule pas pour une nouvelle joueuse ayant profité d'une gratuité ou du 50%.				- \$
SOUS-TOTAL (Montant établi pour la condition physique des enfants / reçu d'activité)				= \$
			TOTAL À PAYER >	= \$

PAIEMENT PAR CHÈQUE (ATTENTION : Les résidents de Brossard, St-Lambert, Greenfield Park et St-Jean-sur-Richelieu doivent libeller leur chèque au nom de l'**Association sportive de rinkette de Brossard**. Tous les autres sont au nom de l'**Association de rinkette Roussillon**.)

Chèque(s) Espèces (sur place)

1. au moment de l'inscription # de chèque/# reçu pour espèces _____ Date _____ Montant _____ \$

2. 30 jours plus tard (mais avant le 30 juin 2018 pour le rabais de préinscription et pas plus tard que le 1^{er} octobre 2018) # de chèque _____ Date _____ Montant _____ \$

JOUeuse OU PARENT/TUTEUR POUR UNE MINEURE J'accepte les conditions générales d'inscription énumérées au verso de ce formulaire.

NOM DU PAYEUR: _____ SIGNATURE : _____ DATE : _____

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION, SAISON 2018-2019
ASSOCIATION DE RINGUETTE ROUSSILLON ET/OU ASSOCIATION SPORTIVE DE RINGUETTE DE BROSSARD (l'Association)

Les conditions générales suivantes doivent être acceptées avec toute inscription. Pour une joueuse mineure, c'est le parent qui doit apposer ses initiales.

Je consens à respecter le CODE DE LA JOUEUSE

- Je respecte les règles du jeu.
- J'accepte toutes les décisions de l'arbitre.
- Je supporte honnêtement mes coéquipières.
- Je refuse de gagner par des moyens illégaux et par tricherie.
- J'accepte les erreurs de mes coéquipières.
- Je considère mon adversaire indispensable pour jouer.
- Je suis courtoise envers les entraîneurs, les officiels, les spectateurs et mes adversaires.
- Je fournis un effort constant et engagé.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- J'accepte la défaite en étant satisfaite de l'effort accompli dans les limites de mes capacités et en reconnaissant le bon travail de l'adversaire.
- Je joue pour m'amuser.
- Je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je considère le dépassement personnel plus important que l'obtention d'une médaille ou d'un trophée.
- Je représente aussi mon équipe et mon Association.
- Je véhicule les valeurs de mon sport par chacun de mes comportements.
- **Je m'exprime poliment, sans vulgarité, intimidation ou menace, quelque soit le moyen de communication utilisé, et ce, de façon verbale, non verbale, physique ou virtuelle.**
- **Je ne fais pas usage d'appareil mobile (voix, texto, photo ou vidéo) dans la chambre et sur le banc des joueuses sans en avoir eu la permission au préalable du personnel d'équipe.**
- **Je respecte les règlements municipaux en vigueur et les règles de bonne conduite dans les lieux publics où se déroulent les activités de l'Association ou de l'équipe.**

Je consens à respecter le CODE DU PARENT

- Je considère que les enfants font du sport pour leur plaisir et non pour me divertir.
- Je n'ai pas d'attente irréaliste. Je suis conscient que les joueuses ne sont pas des professionnelles.
- Je considère chaque joueuse avec respect.
- Je respecte toutes les décisions des arbitres et encourage les participants à faire de même.
- Je ne ridiculise jamais une joueuse qui a commis une erreur durant une compétition.
- Je fais plutôt des commentaires positifs qui motivent et encouragent l'effort continu.
- Je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je respecte les joueuses, entraîneurs et participants de l'équipe adverse.
- Je reconnais dignement la performance de l'adversaire dans la défaite.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- Je condamne l'usage de la violence sous toutes ses formes et je le fais savoir de façon appropriée aux entraîneurs et aux responsables de l'Association.
- **J'évite d'utiliser un langage incorrect ou de harceler les joueuses, entraîneurs, officiels ou autres spectateurs dans mes communications verbales, non verbales ou virtuelles.**
- J'encourage tous les participants de manière civilisée.
- **Je respecte les consignes entourant la présence d'hommes et de garçons dans la chambre des joueuses quelles que soit leur âge.**
- **Je respecte les règlements municipaux en vigueur et les règles de bonne conduite dans les lieux publics où se déroulent les activités de l'Association ou de l'équipe.**

CONSENTEMENT/CONDITIONS

- Les frais d'inscription avec l'Association ne comprennent pas les frais d'inscription des tournois auxquels participera l'équipe. Prévoyez entre 45\$ à 55\$ par tournoi pour trois ou quatre tournois par saison, à remettre au gérant/gérante de l'équipe. Le fonds d'équipe n'est pas géré par l'Association.
- Les frais d'inscription avec l'Association excluent un dépôt pour les chandails de 25\$ par joueuse. Cette somme est payable en argent comptant ou par chèque postdaté en date du 1er avril 2019 à remettre lors de la première pratique du camp de mise en forme, au moment de la remise des chandails (en août/septembre). À la fin de l'année, lorsque la joueuse remet ses chandails en BONNE CONDITION, l'argent ou le chèque lui est remis. Pour les cas de non-respect des consignes de chandails ou d'abus, l'Association se réserve le droit de faire payer le remplacement du chandail par la joueuse ou ses parents.
- Les membres de l'ASSOCIATION SPORTIVE DE RINGUETTE DE BROSSARD doivent maintenir leur ServiCarte valide tout au long de la saison.
- Je comprends que l'Association ne peut pas faire des accommodements pour faire jouer des joueuses ensemble ou non. Les seules considérations seront celles pour des familles ou deux joueuses de même calibre pourront jouer dans une même équipe.
- Je comprends qu'un billet d'un médecin sera obligatoire pour le retour au jeu après une blessure, que celle-ci soit suite à une blessure à la ringuette ou non.
- Je consens à ce que ma photo ou celle de ma fille soit publiée dans les journaux locaux, sur le site ou sur un site de médias sociaux de l'Association pour fins de publicité en rapport avec la ringuette. Ce consentement s'applique également aux vidéos et webdiffusions.
- En vue de la *loi canadienne anti-pourriel*, vous donnez votre consentement à être inscrit à notre liste de distribution et à recevoir des courriels de l'Association, y compris des invitations à des programmes reconnus et à des événements, ainsi que des mises à jour et d'autres avis.
- **L'usage du nom de l'Association, de « Rockets Roussillon » et de ses logos ne peuvent être utilisés sans avoir reçu la permission de l'Association au préalable.**
- **Les vêtements avec le nom de l'Association, de « Rockets Roussillon » et de ses logos doivent être commandés uniquement auprès du fournisseur officiel de l'Association.**
- **Seul le président, vice-président et/ou trésorier de l'Association peuvent créer des commandes, signer des contrats et prendre des engagements au nom de l'Association. Les activités de l'équipe, du fonds d'équipe et de la gérance de l'équipe ne peuvent engager l'Association de quelque façon que ce soit.**

REMBOURSEMENT

- Un montant **non-remboursable** est prévu selon la charte suivante :
 - > LERQ : Junior AA et Cadette AA, **100\$**
 - > Prémoustiques et Moustiques, **40\$**
 - > LRQ : Benjamine A, Junior A, Cadette A et Open A, **85\$**
 - > Toutes les autres joueuses, **50\$**
- Ce montant représente les montants de l'affiliation payés à Ringuette Québec par l'Association plus 15\$ en frais administratifs de base pour l'Association.
- Avant le 1^{er} octobre 2018, l'inscription est remboursable au prorata, sauf pour le montant **non-remboursable** prévu ci-haut. Après cette date, aucun remboursement n'est possible. Dans l'éventualité où une joueuse devait terminer sa saison prématurément après le 1^{er} octobre 2018 à cause d'une situation hors de son contrôle, suite à une blessure ou à un déménagement par exemple, le C.A. pourrait autoriser un remboursement au prorata du restant de la saison.

NON PAIEMENT

- Une joueuse dont l'inscription n'aurait pas été payée en totalité au 1^{er} octobre 2018, et pour laquelle aucune entente de paiement n'aurait été prise avec le trésorier de l'Association, ne pourra pas continuer à jouer pour l'Association.
- Une joueuse n'ayant pas payé au complet ses frais d'inscription, ses frais de réserviste ou tout autre solde dû ne pourra pas se réinscrire à la prochaine saison sans que le solde en souffrance ne soit entièrement payé en espèces.

CHÈQUE SANS PROVISION

- Des frais de 35\$ seront imputés au solde dû pour chaque chèque retourné sans provision.